

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DE AES)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Accompagner la personne (de la petite enfance à la personne vieillissante) dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagner la personne dépendante, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagner la personne à la vie sociale et relationnelle
- Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travailler en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Entreprises d'accueil

- Structures d'accueil de la petite enfance,
- établissements d'enseignement et de formation,
- établissements et services médico-sociaux...

Prérequis

- **Âge** : à partir de 17 ans.
- **Niveau d'entrée** : infra Bac
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.
- **Cas particulier** : La durée peut être réduite en fonction des acquis déjà validés par le candidat (VAA : Valeur des acquis académiques)

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

| Code diplôme | Code RNCP |
|--------------|-----------|
| 56033207 | 36004 |

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

581 heures (sur 15 mois).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

15 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :

- 1 semaine en UFA,
- 3 semaines en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



UFA de Vivarais Formation

111 avenue du 8 mai 1945
07300 **TOURNON**
04 75 07 14 50
vivarais.recrutement@cneap.fr
www.vivarais-formation.com

Contenu de formation

| Matières |
|---|
| Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne AFGSU (Formation aux gestes et soins d'urgence) |
| Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité |
| Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne |
| Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention |
| Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne |

Références : Taux moyens du CFA régional

| | 2021-22 | 2020-21 | 2019-20 | 2018-19 |
|---|---------------|---------------|------------|---------------|
| Taux de réussite globaux | 87% | 85% | 90% | 87,06% |
| • Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...) | 88,71% | 89,72% | 92% | 96,69% |
| • Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...) | 92,11% | 89,13% | 95% | 91,89% |
| • Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...) | 83,55% | 89,97% | 88% | 82,24% |
| • Niveau 6 (Formations Bac+3) | 87,67% | 85,23% | 80% | 60% |
| • Niveau 7 (Formations Bac+4/+5) | en cours | 70,27% | 75% | - |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | en cours | 44% | 44% | 70% |
| Taux de poursuite d'étude | en cours | 50% | 44% | 18% |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | en cours | 83% | 86% | 87% |
| Taux de réussite du DE AES dans l'UFA | 88,24% | - | - | - |
| Taux d'abandon globaux | 15,66% | 12,83% | - | - |

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Formations :

- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Moniteur Educateur
- Technicien de L'intervention Sociale et Familiale ...

Débouchés professionnels :

- Structures d'accueil de la petite enfance
- Établissements d'enseignement et de formation
- Établissements Et Services Sociaux et Médico-Sociaux
- Domicile Secteur Privé/Public/ Associatif

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|--|-------------|----------|--------------|
| B1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne | | | |
| • Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne | 2 | Ponctuel | Écrit & Oral |
| • Dossier de pratique professionnelle | 1 | Ponctuel | Oral |
| B2: Étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort | 1 | Ponctuel | Oral |
| B3: Présentation : projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation vécue | 1 | Ponctuel | Oral |
| B4: Étude de situation à partir d'un dossier en lien avec le PROJET PERSONNALISÉ | 1 | Ponctuel | Oral |
| B5: Modalités de transmission et de communication | 1 | Ponctuel | Écrit |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de validation complète ou partielle.
Parcours passerelle grâce aux équivalences (cf. référentiel).

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 674 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{er} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^e année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^e année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^e professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : la rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier, (sous réserve du nombre de places disponibles).

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 2 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

- Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue Aktéap CFC,
- Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue CFP de l'établissement,
- Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place / Parking gratuit à proximité / Places de parking gratuites aux alentours / Parc à vélo.
- À 5 mn en voiture de la sortie n°13 de l'Autoroute A7.
- Ligne de bus 7 à proximité : Valence/Annonay,
 - à 25 min de Valence
 - à 50 min d'Annonay (Arrêt à 200m)
 - à 10 min de la gare routière de Tournon-sur-Rhône (ou navette : Tain l'Hermitage/Tournon Sur Rhône)
- Gare TGV Ter à proximité :
 - à 15 min à pied de la Gare SNCF de Tain l'Hermitage
 - à 25 min en voiture de la Gare TGV Valence (Alixan).

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Les formateurs sont tous des professionnels des secteurs concernés
- Partenariat avec différentes structures du territoire

• Restauration

- Salle repas équipée de réfrigérateurs et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de logements chez l'habitant transmis par l'UFA (*Un réseau d'hébergement directement géré par Vivarais Formation (AIDE ACA) : répartis sur plusieurs studios, appartements et 1 maison de rue*).

Matériel / Équipement

- Salle de cours équipées de vidéo projecteur, espace numérique, salle d'examen pour les épreuves écrites et CCF.
- Plateau technique : salle d'ergonomie, cuisine pédagogique, ...

Coordonnées de l'UFA



UFA de Vivarais Formation

111 avenue du 8 mai 1945
07300 **TOURNON**
04 75 07 14 50
vivarais.recrutement@cneap.fr
www.vivarais-formation.com

Référent handicap

Laetitia HUREZ
laetitia.hurez@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026